

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à 14 heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 28 mars 2023, affichée le 28 mars 2023.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Martine PAYAN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Valérie BRASSEUR

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

07 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Objet : Délibération n° 20230403 14
Piscine municipale - Saison 2023
Ouverture au public

Le maire rappelle au conseil municipal :

- Le conseil municipal décide du fonctionnement de la piscine municipale.
- Le fonctionnement de la piscine municipale de la saison passée.

Le maire fait la proposition suivante pour la saison à venir :

Ouverture au public de la piscine municipale de 13h à 19h tous les jours du 01 juillet au 31 août inclus.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal approuve la proposition du maire et décide l'ouverture au public de la piscine municipale comme indiqué ci-avant.

Résultat du vote : Voix contre : 0 Abstention : 0 Voix pour : 7

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL

